

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00093 Numéro SIREN : 511 634 123 Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 661

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Tampon Société

© INVESTISSEMENTS EXPERTISE
COMPTABLE
SARL à associé unique
Société de participation d'expertise comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre des experts
comptables de Toulouse
Au capital de 15000 €
Siège Social : Route du Mont St-Jean
46300 GOURDON
SIR 634 123 RCS CH025
(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE GERANT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Tampon Société

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE

Société à responsabilité limitée à associé unique

Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de TOULOUSE

au capital de 15 000 euros

Siège social : ROUTE DU MONT SAINT JEAN

46300 GOURDON

511 634 123 RCS CAHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE GERANT

PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON					
Numéro SIRET* 5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30/09/2021	
ACTIF					
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	102 700
	Total I (5)		044	048	102 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	95 859
		Valeurs mobilières de placement	080	082	45 000
		Disponibilités	084	086	64 733
		Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	205 592	
Total général (I + II)				110	112
PASSIF					
				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		15 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		1 500
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		263 502
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		25 178
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		305 180	
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	3 112	3 112
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		3 112	
Total général (I + II + III)				180	308 292
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Liasse fiscale

SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE 2021

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 102 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice clos le 30/09/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210
		biens	215	214
	Production vendue	et livraisons	217	218
		services*		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stocks (marchandises)*	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*	240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :) 242 1 481		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(CFR et CVAE*) 243 244		
	Rémunérations du personnel*	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*	254		
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations 259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		
	Total des charges d'exploitation (II)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
	Produits financiers	(III)	280	26 659
	Produits exceptionnels	(IV)	290	10
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	10
Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				
310 25 178				
314				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpi-cis d'associés	247	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 39 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	997			
	Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. septies A) 989	
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies) 138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991	Investissements outre-mer 344	
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septdecies)		992		
Dont divers		Crédance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647	350 25 308
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649		
		Déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies F) 641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				
352 354 129				
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				
356				
Déficits antérieurs reportables : * 2 64 dont imputés sur le résultat :				
360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				
370 372 129				

Cepid Group

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES
PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales, et arrêté du 27.4.82.1)

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1-Filliale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital)											
SOGOREC	125 000	28 342	14,80 %	102 120	102 120	-	-	1 366 521	189 363	26 640	Ex. clos le : 30.09.2021
ESPACE SALEL	1 000	12 278	49 %	490	490	21 000	-	7 816	2 557	-	«
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble)											
b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A a) dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation,

(4) cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble et (b) filiales étrangères (ensemble)

(5) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.

(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises

(8) En euros

(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations

(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant

(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Le total bilan avant répartition est de 308 292 euros.

Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 25 178 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Règles et méthodes comptables**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP

N° 2033-C
2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
	Immobilisations financières	480	102 710	482		484	10 486	102 700	
TOTAL		490	102 710	492		494	10 496	102 700	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables

DGFIP N° 2033-D 2021

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	1 2 64	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter			
Déficits imputés	983			
Déficits reportables	984	1 2 64		
Déficits de l'exercice	860	1 2 9		
Total des déficits restant à reporter	870	1 3 94		

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

Cagid Group

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de TOULOUSE
au capital de 15 000 euros
Siège social : ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 FEVRIER 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 25 178 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

25 178 euros

En totalité au compte "autres réserves"
(...)

Certifié conforme
La Gérance

